

**DECISION N° 068-2026****portant validation du devis concernant la location de structures gonflables pour un été à la Prairie à la SOCIETE JUMP'IN 76**

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°633 de la SOCIETE JUMP'IN 76 concernant la location de structures gonflables pour un été à la Prairie.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société JUMP'IN 76 concernant la location de structures gonflables pour un été à la Prairie d'un montant de 2545.83 € HT.

A Bernay, le 18 mars 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 20/03/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire